Bureau du directeur général des élections

2015-2016

Rapport sur les plans et les priorités

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

L'honorable Peter Van Loan, C. P., député
Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Élections Canada

Rapport sur les plans et les priorités – Canada. Bureau du directeur général des élections (en ligne)

ISSN 2292-6003
N° de cat. : SE2-5/2015F-PDF

© Directeur général des élections du Canada, 2015

Tous droits réservés

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au :

Centre de renseignements
Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6
Tél. : 1-800-463-6868
Téléc. : 1-888-524-1444 (sans frais)
ATS : 1-800-361-8935
www.elections.ca

Table des matières

Message du directeur général des élections 5

Section I : Aperçu des dépenses organisationnelles 7

Profil de l'organisme 7

Contexte organisationnel 8

Dépenses prévues 13

Tendances relatives aux dépenses de l'organisme 15

Cadre financier d'Élections Canada 16

Budget des dépenses par crédit voté 16

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 17

Programme 1.1 : Opérations électorales 17

Programme 1.2 : Régulation des activités électorales 22

Programme 1.3 : Engagement électoral 24

Services internes 27

Section III : Renseignements supplémentaires 31

État des résultats prospectif 31

Tableaux de renseignements supplémentaires 32

Dépenses fiscales et évaluations 32

Section IV : Coordonnées de l'organisme 33

Renseignements généraux 33

Pour les médias 33

Annexe : Définitions 35

Notes 39

Message du directeur général des élections

Au 1er mars 2015, Élections Canada avait terminé les activités de préparation essentielles pour l'élection générale prévue le 19 octobre 2015. L'organisme est maintenant prêt à conduire la prochaine élection générale dans 338 circonscriptions. Il a mis en œuvre une grande part des modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* et est en voie d'achever d'importants changements administratifs visant à améliorer les services aux électeurs d'ici le 19 octobre.

En 2015-2016, Élections Canada axera ses efforts sur une priorité majeure : la conduite de l'élection générale de 2015. Pour ce faire, l'organisme maintiendra l'état de préparation au scrutin, finalisera les préparatifs, déploiera progressivement des ressources à l'échelle du pays, assurera la conduite de l'élection et exécutera les activités postélectorales.

À l'élection générale de 2015, les électeurs auront accès à des services plus pratiques et seront mieux renseignés. En effet, ils peuvent maintenant vérifier et mettre à jour leurs renseignements en ligne. De l'information et des rappels fréquents seront communiqués par divers nouveaux moyens, de sorte que les électeurs sachent où, quand et comment s'inscrire et voter. L'ajout d'un jour de vote par anticipation et la possibilité de voter par bulletin spécial à certains bureaux satellites d'Élections Canada donneront également aux électeurs plus d'occasions de voter.

Dans le cadre de son engagement à garantir l'accessibilité du vote pour l'ensemble de l'électorat canadien, Élections Canada a collaboré avec la communauté des personnes handicapées afin d'établir 35 normes d'accessibilité, sur lesquelles se fonderont les directeurs du scrutin pour sélectionner les lieux de vote. Les électeurs pourront maintenant vérifier l'accessibilité de leur lieu de vote sur leur carte d'information de l'électeur, sur notre site Web ou par téléphone en communiquant avec nos bureaux locaux à l'avance, ce qui leur permettra de prendre d'autres dispositions, s'il y a eu.

Élections Canada a achevé l'établissement de nouveaux processus et de nouvelles mesures administratives visant à améliorer l'exécution des tâches des préposés au scrutin, ce qui comprend l'amélioration des méthodes de recrutement, la modernisation de la formation et, dans les cas où la Loi le permet, la simplification des procédures et la clarification des directives à l'intention des travailleurs électoraux. Pour aider les directeurs du scrutin à recruter du personnel compétent, l'organisme soumettra une présentation au Conseil du Trésor en vue d'accroître les honoraires versés aux préposés au scrutin et aux autres employés des bureaux locaux.

Ces initiatives, qui s'ajoutent à d'autres mesures prises par l'organisme, contribueront à la conformité des procédures aux bureaux de scrutin et à l'application uniforme des exigences d'identification des électeurs. En outre, Élections Canada commandera une vérification indépendante sur l'exécution des tâches des préposés au scrutin et rendra compte des résultats.

Élections Canada continuera de consulter le Comité consultatif des partis politiques au sujet des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation ayant trait à l'application de la Loi aux entités politiques. En outre, l'organisme procède à d'importantes mises à jour des systèmes relatifs au financement politique sur la base des nouvelles dispositions de la Loi, et mettra à jour les manuels à l'intention des entités politiques. Les listes électorales remises aux candidats et aux partis seront également améliorées dans le cadre d'efforts visant à en accroître l'exactitude avant le jour de l'élection.

Grâce à ces améliorations, Élections Canada assurera une meilleure expérience électorale aux électeurs et aux entités politiques.

Marc Mayrand
Directeur général des élections du Canada

Section I : Aperçu des dépenses organisationnelles

Profil de l'organisme

Directeur général des élections : Marc Mayrand

Organisme : Bureau du directeur général des élections

Année de création : 1920

Principales lois habilitantes : *Loi électorale du Canada*[1], *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*[2], *Loi référendaire*[3]

Autre :

Nouvelles mesures législatives

Une analyse des modifications proposées à la législation électorale[4] ayant une incidence sur les activités d'Élections Canada se trouve sur le site Web de l'organisme.

Note : Au moment d'achever la rédaction du *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*, le projet de loi C-50, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada*, venait tout juste d'être déposé. Le projet est toujours à l'étude au Parlement. Élections Canada n'a pas eu suffisamment de temps pour étudier le nouveau projet de loi et prendre en compte sa mise en œuvre, y compris les dépenses prévues, dans le présent rapport. L'organisme fournira des renseignements à jour dans ses rapports financiers trimestriels 2015-2016.

Décisions et poursuites judiciaires

Une analyse des décisions et poursuites judiciaires[5] pouvant avoir des répercussions sur la législation électorale se trouve sur le site Web d'Élections Canada.

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est un organisme indépendant et non partisan qui relève directement du Parlement. Son mandat consiste à :

- être prêt à mener une élection générale ou partielle ou un référendum fédéral;
- administrer le régime de financement politique prévu par la *Loi électorale du Canada*;
- surveiller l'observation de la législation électorale;
- mener des campagnes d'information du public sur l'inscription des électeurs, le vote et la façon de devenir candidat;
- mener des programmes d'éducation pour les étudiants sur le processus électoral;
- appuyer les commissions de délimitation indépendantes chargées de réviser les limites des circonscriptions fédérales après chaque recensement décennal;
- mener des études sur d'autres méthodes de vote et, sous réserve de l'approbation des parlementaires, mettre à l'essai de nouveaux processus de vote en vue de scrutins futurs;
- fournir aux organismes électoraux d'autres pays ou à des organisations internationales, son aide et sa collaboration en matière électorale.

Responsabilités

Dans le cadre de son mandat, Élections Canada est également chargé :

- de nommer, de former et de soutenir des directeurs du scrutin et de recourir aux services d'agents de liaison en région partout au Canada;
- de tenir à jour le Registre national des électeurs, utilisé pour préparer les listes électorales préliminaires au début d'un scrutin;
- de tenir à jour l'information de géographie électorale, qui sert à produire les cartes et les autres produits géographiques;
- d'enregistrer les entités politiques, y compris les partis politiques, les associations de circonscription, les candidats, les candidats à la direction, les tiers qui font de la publicité électorale et les comités référendaires;
- d'administrer les remboursements et les indemnités versés aux candidats admissibles, aux partis enregistrés et aux vérificateurs;

- de divulguer des données sur les partis enregistrés, les associations de circonscription, les candidats à l'investiture et à la direction des partis enregistrés, les candidats, les tiers et les comités référendaires, y compris leurs rapports financiers;
- de rapporter au commissaire aux élections fédérales tout renseignement relatif à des infractions potentielles à la *Loi électorale du Canada*;
- de consulter le Comité consultatif des partis politiques pour obtenir des avis et des recommandations;
- de produire des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation sur l'application de la *Loi électorale du Canada* aux entités politiques;
- de nommer l'arbitre en matière de radiodiffusion, lequel est chargé de répartir le temps d'antenne payant et gratuit entre les partis politiques et de régler les différends qui peuvent survenir entre les partis et les radiodiffuseurs;
- de recommander au Parlement des modifications à la *Loi électorale du Canada* visant à en assurer une meilleure administration; pour ce faire, il produit un rapport de recommandations après une élection générale et il fournit des conseils éclairés et d'autres rapports spéciaux.

Résultat stratégique et architecture d'alignement des programmes

Élections Canada vise un seul résultat stratégique qui est appuyé par l'architecture d'alignement des programmes (AAP) suivante :

1. **Résultat stratégique :** Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance
   - 1.1 **Programme :** Opérations électorales
     - 1.1.1 **Sous-programme :** Préparation électorale
     - 1.1.2 **Sous-programme :** Conduite des scrutins
     - 1.1.3 **Sous-programme :** Redécoupage des circonscriptions
   - 1.2 **Programme :** Régulation des activités électorales
     - 1.2.1 **Sous-programme :** Administration du financement politique
     - 1.2.2 **Sous-programme :** Conformité [et application]*
   - 1.3 **Programme :** Engagement électoral
     - 1.3.1 **Sous-programme :** Éducation civique et sensibilisation
     - 1.3.2 **Sous-programme :** Développement électoral

   Services internes

*__Note :__ Les dispositions de la *Loi électorale du Canada* en matière d'application relèvent maintenant du directeur des poursuites pénales. Élections Canada modifiera donc son AAP en conséquence.

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Programme(s)
Maintenir l'état de préparation et assurer la bonne conduite de la 42e élection générale prévue en 2015	Nouvelle	Opérations électorales Régulation des activités électorales Engagement électoral Services internes

Description

La conduite des élections est au cœur du mandat d'Élections Canada. La date de la 42e élection générale est fixée au 19 octobre 2015. Au 1er mars 2015, Élections Canada avait atteint l'état de préparation électorale. De plus, l'organisme a mis en œuvre une grande part des modifications apportées à la *Loi électorale du Canada* et a terminé la majeure partie de son plan triennal de changements administratifs visant à améliorer les services aux électeurs.

Le déploiement de ressources pour la conduite de l'élection générale et la réalisation des activités postélectorales seront la seule priorité de l'organisme pour 2015-2016. Les efforts déployés par Élections Canada pour la conduite de la prochaine élection générale reposent sur les objectifs suivants :

- renforcer la confiance des Canadiens envers la fiabilité des résultats de l'élection ainsi que l'administration et la régulation du scrutin par l'organisme;
- améliorer l'expérience électorale des électeurs et des entités politiques dans le respect des dispositions de la *Loi électorale du Canada*;
- administrer et réglementer un scrutin d'une complexité accrue de manière transparente et efficace.

Au cours de la période visée par le présent rapport, les activités de déploiement progressif consisteront à :

- recruter et former le personnel supplémentaire requis pour la conduite de l'élection;
- préparer le matériel et installer l'équipement des bureaux en région;
- mettre sur pied les centres d'appels;
- mener des activités de publicité préélectorales sur l'inscription des électeurs;
- imprimer les manuels et les divers produits géographiques;
- déployer les technologies nécessaires aux bureaux en région.

Après la délivrance des brefs, les principales activités liées à la conduite de l'élection consisteront à :

- informer les Canadiens afin qu'ils sachent où, quand et comment s'inscrire et voter;

- inscrire les électeurs et préparer les listes électorales préliminaires;
- apporter un soutien aux entités politiques et les tenir informées;
- ouvrir les 338 bureaux locaux et les 240 points de service supplémentaires;
- recevoir, évaluer et confirmer la nomination des candidats;
- embaucher, évaluer et former des travailleurs électoraux;
- effectuer une révision ciblée;
- distribuer des cartes d'information de l'électeur à quelque 25 millions d'électeurs;
- ouvrir plus de 70 000 bureaux de scrutin dans quelque 20 000 lieux de scrutin;
- procéder au dépouillement des votes et communiquer les résultats à l'administration centrale et au consortium des médias.

Les activités postélectorales consisteront à :

- valider les résultats du scrutin;
- participer aux dépouillements judiciaires, le cas échéant;
- évaluer la conduite de l'élection et les programmes internes et en rendre compte;
- publier un rapport de vérification sur l'exécution des tâches des préposés au scrutin;
- procéder à la vérification des rapports financiers des entités politiques et au remboursement des dépenses électorales des partis politiques et des candidats admissibles.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'AAP
Déclenchement d'une élection avant le 19 octobre 2015	La 42e élection générale est prévue le 19 octobre 2015, mais une élection générale pourrait être déclenchée avant. Pour atténuer ce risque, au 1er mars, Élections Canada avait atteint l'état de préparation électorale. L'organisme continuera de surveiller son environnement opérationnel et commencera à déployer des ressources pour la conduite du scrutin, au besoin.	Opérations électorales Régulation des activités électorales Engagement électoral Services internes

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'AAP
Délai insuffisant pour mettre en œuvre l'ensemble des modifications prévues par le projet de loi C-50 dans le délai proposé de 60 jours suivant son entrée en vigueur	Le projet de loi C-50, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada*, a été déposé le 10 décembre 2014, et il est toujours à l'étude au Parlement. Bien qu'aucun effort ne sera épargné pour mettre en œuvre ce projet de loi, l'organisme ne pourra pas appliquer l'ensemble des modifications dans un délai de 60 jours suivant la sanction royale. Au besoin, l'organisme déterminera de quelle façon il peut mettre en œuvre le projet de loi et en informera les parlementaires.	Opérations électorales Régulation des activités électorales Engagement électoral Services internes
Incidence de la compromission des systèmes ou des services de technologies de l'information et de communication sur la conduite du scrutin	Les systèmes et les services de technologies de l'information et de communication jouent toujours un rôle important, tout particulièrement en période électorale et le jour de l'élection. De nombreuses mesures ont été prises et continueront d'être prises dans le cadre du plan d'atténuation de l'organisme, notamment des évaluations du risque et de la vulnérabilité ainsi que la planification des mesures d'urgence.	Opérations électorales Régulation des activités électorales Engagement électoral Services internes
Non-conformité aux règles et aux procédures prescrites par la *Loi électorale du Canada* par les préposés au scrutin	Les processus et les procédures de vote sont complexes. Pour réduire cette complexité, Élections Canada a investi dans un nouveau programme de recrutement et de formation destiné aux fonctionnaires électoraux. L'organisme a également révisé les formulaires et les processus en vue de les rendre plus conviviaux.	Opérations électorales Régulation des activités électorales Engagement électoral Services internes

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien avec l'AAP
	Finalement, pour aider les directeurs du scrutin à recruter du personnel compétent, l'organisme soumettra une présentation au Conseil du Trésor en vue d'accroître les honoraires versés aux préposés au scrutin et aux autres employés des bureaux locaux.	

Dépenses prévues

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
395 959 817	395 959 817	90 511 619	87 436 132

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
554	452	452

Sommaire de la planification budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Dépenses 2012-2013	Dépenses 2013-2014	Dépenses projetées 2014-2015	Budget principal des dépenses 2015-2016*	Dépenses prévues 2015-2016*	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
Résultat stratégique : Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance							
Opérations électorales**	37 009 414	45 326 885	95 546 949	277 113 580	277 113 580	39 633 822	38 262 594
Régulation des activités électorales***	37 509 163	27 960 704	20 791 801	79 015 382	79 015 382	10 949 059	9 244 800
Engagement électoral	7 860 678	7 974 120	8 982 024	8 060 043	8 060 043	8 118 902	8 118 902
Total partiel	82 379 255	81 261 709	125 320 774	364 189 005	364 189 005	58 701 783	55 626 296
Services internes ****	37 200 938	38 966 040	31 693 618	31 770 812	31 770 812	31 809 836	31 809 836
Total	119 580 193	120 227 749	157 014 392	395 959 817	395 959 817	90 511 619	87 436 132

*Les montants inscrits au Budget principal des dépenses et les dépenses prévues pour 2015-2016 sont considérablement plus élevés que ceux des années précédentes en raison de la tenue de l'élection générale de 2015.

**Les dépenses projetées pour le programme Opérations électorales sont plus élevées en 2014-2015 en raison des activités nécessaires à l'atteinte d'un état de préparation opérationnelle pour l'élection générale de 2015.

***La diminution des dépenses au titre du programme Régulation des activités électorales, de 2012-2013 à 2014-2015, est principalement attribuable à l'élimination progressive des allocations trimestrielles versées aux partis politiques, conformément à la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011 et mettant en œuvre d'autres mesures*. La hausse des dépenses en 2015-2016 découle des remboursements qu'on prévoit verser aux partis politiques et aux candidats admissibles pour les dépenses engagées dans le cadre de l'élection générale de 2015.

****Le montant des dépenses au titre des Services internes pour 2012-2013 et 2013-2014 comprend les dépenses ponctuelles liées au projet de consolidation et de déménagement des bureaux de l'organisme. Ce projet s'est terminé en 2013-2014.

Tendances relatives aux dépenses de l'organisme

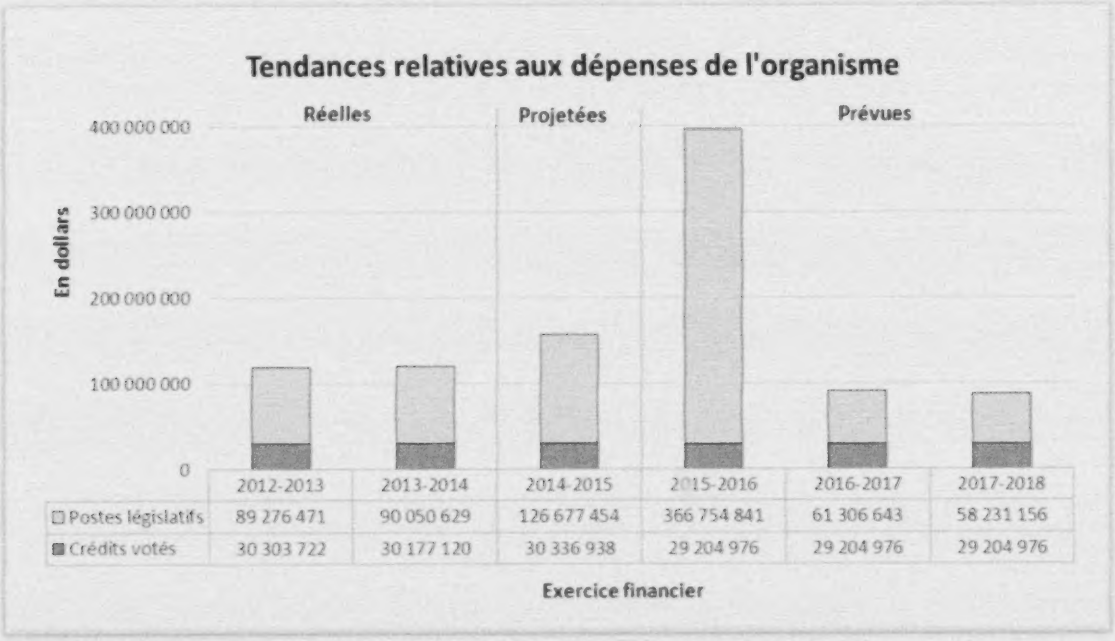

Les dépenses projetées sont plus élevées en 2014-2015 en raison des activités nécessaires à l'atteinte d'un état de préparation opérationnelle pour la 42e élection générale, qui doit avoir lieu le 19 octobre 2015. La hausse importante des dépenses prévues en 2015-2016 s'explique également par la tenue d'une élection à l'automne.

La réduction des dépenses entre 2012-2013 et 2017-2018, deux années sans élection générale, est largement attribuable à l'élimination progressive des allocations trimestrielles versées aux partis politiques et à la fin du projet de consolidation des bureaux d'Élections Canada à Gatineau.

La diminution des dépenses de 2016-2017 à 2017-2018 s'explique par l'achèvement prévu des activités de clôture de la 42e élection générale.

La baisse des dépenses prévues au titre des autorisations votées est principalement attribuable au transfert du commissaire aux élections fédérales au Service des poursuites pénales du Canada.

Cadre financier d'Élections Canada

Le double mécanisme de financement d'Élections Canada et ses pratiques de planification témoignent du caractère unique de son mandat. L'organisme est en partie financé par un crédit annuel qui couvre le salaire du personnel permanent et n'est pas affecté par le cycle électoral. Toutefois, compte tenu de l'imprévisibilité des scrutins, une autorisation législative lui permet aussi de prélever des fonds directement sur le Trésor.

Dans le système parlementaire canadien, les élections générales ont lieu à date fixe, mais peuvent être déclenchées à l'avance. C'est particulièrement le cas en situation de gouvernement minoritaire. Les élections partielles, tenues en vue de combler des sièges vacants à la Chambre des communes, sont également imprévisibles.

En raison de la variabilité des circonstances, Élections Canada ne calcule pas dans ses dépenses prévues les coûts supplémentaires associés aux activités électorales.

Cependant, la troisième année du mandat d'un gouvernement majoritaire étant bien entamée, l'organisme a calculé dans ses dépenses prévues le financement estimé nécessaire (postes législatifs) pour la prochaine élection générale. Les dépenses prévues connexes sont également présentées pour 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Les dépenses prévues associées à l'élection générale de 2015 sont une estimation fondée sur des prévisions et des hypothèses détaillées. Un certain nombre de facteurs peuvent avoir une incidence sur les dépenses prévues. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter : la durée réelle de la campagne (la Loi prévoit une durée minimale de 36 jours); le niveau des dépenses des partis politiques, lequel a une incidence sur le montant des remboursements; l'ajustement des honoraires et des indemnités versés aux travailleurs électoraux; les forces du marché pour les dépenses telles que les placements médias, la location de bureaux locaux, l'achat de fournitures et d'équipements; les processus d'approvisionnement à venir; et le niveau de dotation réel en région en vue de satisfaire aux besoins.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels d'Élections Canada, consultez le *Budget principal des dépenses 2015-2016* sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada[6].

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance

Pour faciliter l'atteinte de ce résultat, l'organisme s'est doté d'une architecture d'alignement des programmes (AAP) comprenant trois programmes dont bénéficient directement les Canadiens[7].

Programme	Résultat attendu
Opérations électorales	Le processus électoral est accessible et répond aux besoins des électeurs.
Régulation des activités électorales	Les Canadiens ont confiance dans l'intégrité de l'administration du processus électoral.
Engagement électoral	Les Canadiens disposent de l'information nécessaire pour participer au processus électoral.

Un quatrième programme, Services internes, contribue aux priorités organisationnelles de l'organisme en favorisant l'atteinte des résultats attendus des trois autres programmes. Les points saillants de la planification présentés dans cette section tiennent compte des risques et des stratégies d'atténuation exposés dans la section I.

Programme 1.1 : Opérations électorales

Description

Ce programme permet à Élections Canada de conduire en tout temps des scrutins équitables et efficients. Il vise à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de voter à une élection générale ou partielle ou à un référendum fédéral en leur offrant un processus électoral accessible et en constante amélioration, adapté aux besoins des électeurs.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016*	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
277 113 580	277 113 580	39 633 822	38 262 594

*Les dépenses prévues sont plus élevées en 2015-2016 en raison de la conduite de la 42e élection générale prévue le 19 octobre 2015.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2015-2016*	2016-2017	2017-2018
297	195	195

*Les dépenses prévues sont plus élevées en 2015-2016 en raison de la conduite de la 42e élection générale prévue le 19 octobre 2015.

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Le processus électoral est accessible et répond aux besoins des électeurs.	Pourcentage des votants qui sont satisfaits de leur expérience de vote
	Pourcentage des non-votants qui affirment ne pas avoir voté principalement pour des raisons administratives
Les élections peuvent être conduites à n'importe quel moment.	Nombre de jours requis pour rendre tous les bureaux locaux pleinement opérationnels
	Pourcentage des électeurs admissibles qui sont inscrits sur la liste électorale (couverture)
	Pourcentage des électeurs qui sont inscrits sur la liste électorale et à la bonne adresse (actualité/exactitude)
Les résultats des élections reflètent exactement les choix des Canadiens.	Écart entre les résultats préliminaires et les résultats officiels (validés ou issus d'un dépouillement judiciaire)
	Nombre de circonscriptions où les résultats officiels du scrutin ont été infirmés en raison d'erreurs administratives

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Les électeurs canadiens ont la possibilité d'exercer leur droit de vote.	Nombre de plaintes au sujet de l'accessibilité du processus de vote pour les personnes handicapées
Un soutien efficace est fourni pour le redécoupage des circonscriptions.	Pourcentage des commissaires satisfaits des services et du soutien fournis par Élections Canada

Points saillants de la planification

Dans le cadre du programme Opérations électorales, les initiatives suivantes contribueront aux priorités organisationnelles de l'organisme en 2015-2016.

Maintenir l'état de préparation et apporter des améliorations administratives

En 2015-2016, le programme Opérations électorales continuera de maintenir et d'améliorer son état de préparation afin d'assurer la conduite de la 42e élection générale.

Améliorer les contrôles de qualité

Élections Canada déploie d'importants efforts pour réduire les erreurs de procédure et de tenue de dossiers aux bureaux de scrutin. L'amélioration des méthodes de recrutement, la modernisation de la formation et, dans la mesure du possible, la simplification des procédures et la clarification des instructions à l'intention des travailleurs électoraux contribueront à accroître l'assurance de la qualité et assureront une meilleure exécution des tâches des préposés au scrutin.

Moderniser l'inscription des électeurs

Élections Canada continuera d'améliorer l'exactitude du Registre national des électeurs en faisant la promotion de l'inscription en ligne. Une nouvelle politique d'identification facilitera d'ailleurs le processus d'inscription en ligne.

L'organisme a également investi dans le développement d'une base de données nationale sécurisée sur les électeurs, qui peut être mise à jour en temps réel par les directeurs du scrutin et les électeurs eux-mêmes pendant une élection, au moyen du service d'inscription en ligne. Cette nouvelle base de données devrait être opérationnelle d'ici le début de mars 2015.

D'autre part, Élections Canada transmettra une lettre à quelque 800 000 électeurs potentiels pour confirmer leurs renseignements et leur demander s'ils consentent à s'inscrire au Registre national des électeurs.

Ces initiatives visent à améliorer l'exactitude des listes électorales utilisées le jour de l'élection. Elles contribueront aussi à réduire le nombre d'électeurs qui s'inscrivent en personne aux bureaux de scrutin, ce qui était une source d'erreurs de procédure et de tenue de dossiers à la dernière élection générale.

Accroître l'accessibilité

Élections Canada continuera d'accroître l'accessibilité grâce à la révision de son inventaire de quelque 20 000 lieux de scrutin en fonction de 35 critères, dont l'accès de plain-pied. L'organisme informera les électeurs de la mesure dans laquelle les lieux de scrutin seront accessibles et exempts d'obstacle. Les électeurs pourront préalablement vérifier l'accessibilité de leur lieu de scrutin et prendre d'autres dispositions pour voter, s'il y a lieu. En outre, des agents chargés de l'accessibilité seront désignés à tous les bureaux locaux, la formation des travailleurs électoraux sera bonifiée, et des loupes et une liste des candidats en braille seront offertes aux bureaux de scrutin.

Mettre en œuvre la Politique d'identification des électeurs

À l'élection générale de 2015, Élections Canada mettra en œuvre la nouvelle Politique d'identification des électeurs, qui présente les critères utilisés pour choisir les pièces d'identité autorisées, dresse la liste des pièces d'identité autorisées pour s'inscrire et voter et fournit des lignes directrices pour assurer l'application uniforme des exigences d'identification. La Politique vise à accroître l'accessibilité du vote pour les électeurs, particulièrement ceux pouvant avoir de la difficulté à présenter une preuve de résidence. On prévoit également qu'elle améliorera la conformité aux bureaux de scrutin en réduisant les recours aux attestations puisqu'un nombre accru d'électeurs devraient disposer des pièces d'identité nécessaires.

Accroître les occasions de voter

Pour l'élection générale de 2015, Élections Canada offrira plus d'occasions de voter grâce à l'ajout d'un jour de vote par anticipation et de lieux de vote par anticipation. Pour faciliter l'exercice du droit de vote des étudiants et des électeurs autochtones, qui peuvent avoir de la difficulté à voter, le vote par bulletin spécial sera maintenant offert dans quelque 110 autres lieux tels que des YMCA, des centres d'amitié autochtones et des campus.

Améliorer les services des centres d'appels

À l'élection générale de 2015, Élections Canada mettra en œuvre un nouveau système de gestion de cas, afin d'améliorer la façon dont les électeurs interagissent avec l'organisme. Parmi les changements prévus, mentionnons un nouveau service de renseignements par courriel et un nouveau formulaire de plainte en ligne centralisé reposant sur des protocoles et des procédures

de renvoi à d'autres paliers d'intervention bien définis pour fournir une réponse en temps opportun. Afin de pouvoir répondre efficacement à l'ensemble des demandes de renseignements soumises par téléphone et par courriel pendant l'élection, Élections Canada renouvellera ses partenariats avec d'autres ministères en ce qui touche les services de centres d'appels, et aura recours à l'externalisation pour recruter des agents de renseignements supplémentaires issus du secteur privé.

Conduire l'élection générale de 2015

La conduite de l'élection générale de 2015 nécessitera la réalisation d'une série d'activités à l'administration centrale située dans la région de la capitale nationale, aux 338 bureaux locaux, aux 240 points de service supplémentaires et aux quelque 20 000 lieux de scrutin au Canada.

À la délivrance des brefs, des ressources seront immédiatement déployées aux bureaux locaux. Les directeurs du scrutin veilleront à l'établissement des bureaux locaux et satellites, et ils trouveront des lieux de scrutin. L'administration centrale d'Élections Canada dotera les bureaux de technologies de l'information et de communication. Elle distribuera aussi des fournitures telles que du matériel informatique, des logiciels, des données électorales, des formulaires et des guides de procédures.

En période électorale, sous la supervision et avec l'appui du personnel de l'administration centrale, les directeurs du scrutin procèderont à l'embauche, à la formation et à l'évaluation des travailleurs électoraux. De plus, ils recevront et valideront les actes de candidature. Les directeurs du scrutin sont également chargés de superviser les activités de rayonnement et le déroulement de la révision ciblée là où les taux d'inscription sont plus faibles.

En plus du vote le jour du scrutin, il y aura quatre jours de vote par anticipation contrairement à trois auparavant. Les directeurs du scrutin déploieront environ 200 000 fonctionnaires électoraux à quelque 20 000 lieux de scrutin au Canada afin d'administrer le processus de vote, compiler les votes et rendre compte des résultats à l'administration centrale. Après l'élection, les directeurs du scrutin retourneront le matériel électoral à l'administration centrale et fermeront les bureaux locaux, les bureaux satellites et les lieux de scrutin. Élections Canada procèdera alors à la validation des résultats préliminaires et préparera les résultats officiels du scrutin, aux fins de publication. Dans les 90 jours suivant le retour des brefs, le directeur général des élections soumettra un rapport au Président de la Chambre des communes sur la conduite de l'élection.

Programme 1.2 : Régulation des activités électorales

Description

Ce programme offre aux Canadiens un processus électoral équitable, transparent et conforme à la *Loi électorale du Canada*. Dans le cadre de ce programme, il incombe à Élections Canada d'administrer les dispositions de la Loi en matière de financement politique, ce qui comprend la surveillance de la conformité, la divulgation et la reddition de compte sur les activités financières.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016*	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
79 015 382	79 015 382	10 949 059	9 244 800

*La hausse des dépenses prévues en 2015-2016 est principalement attribuable aux montants versés aux partis politiques et aux candidats, aux fins du remboursement des dépenses admissibles prévues pour la 42e élection générale.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
59	59	59

Mesure du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Les Canadiens ont confiance dans l'intégrité de l'administration du processus électoral.	Pourcentage d'électeurs canadiens qui estiment qu'Élections Canada est non partisan
	Pourcentage de candidats qui ont confiance en la manière dont Élections Canada administre et réglemente les élections fédérales
Les Canadiens ont accès en temps opportun à des données exactes sur le financement politique.	Pourcentage des lignes directrices et des notes d'interprétation produites conformément aux exigences législatives

Résultat attendu	Indicateurs de rendement
Les entités politiques comprennent et respectent leurs obligations aux termes de la *Loi électorale du Canada*.	Proportion de cas ayant donné lieu à des mesures administratives ou à un renvoi au commissaire aux élections fédérales
	Pourcentage de candidats qui sont satisfaits des outils et de l'information fournis par Élections Canada

Points saillants de la planification

Dans le cadre du programme Régulation des activités électorales, les initiatives suivantes contribueront aux priorités organisationnelles en 2015-2016.

Terminer l'enregistrement des associations de circonscription

Élections Canada terminera l'enregistrement des nouvelles associations de circonscription et confirmera la prorogation des associations existantes à l'entrée en vigueur des nouvelles circonscriptions. L'organisme continuera également d'aider les entités politiques à radier les associations de circonscription qui cesseront leurs activités à l'entrée en vigueur des nouvelles limites.

Mettre en œuvre le Programme d'intégrité électorale

Le Programme d'intégrité électorale a été créé pour aider Élections Canada à mieux prévenir, déceler et analyser les incidents touchant l'intégrité du processus électoral, ainsi qu'à recommander des mesures à prendre. Un service de gestion des incidents électoraux sera élaboré et mis en fonction, de sorte que l'organisme ait une connaissance accrue des risques associés à l'élection générale de 2015 et une meilleure capacité d'intervention. Ce service interagira avec le Bureau du commissaire aux élections fédérales et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Élections Canada verra également à ce qu'une vérification indépendante de l'exécution des tâches des préposés au scrutin soit menée, conformément à la nouvelle exigence de la *Loi électorale du Canada*.

Harmoniser les systèmes de financement politique avec le nouveau cadre législatif

Élections Canada développera un nouveau logiciel de classement financier et mettra à jour les systèmes internes pour veiller à l'application des récentes modifications apportées à la *Loi électorale du Canada*. De plus, l'organisme préparera de nouveaux formulaires de déclaration

financière à l'intention des entités politiques afin de recueillir les renseignements supplémentaires exigés par la Loi.

Établir des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation

Aux termes de la *Loi électorale du Canada*, Élections Canada est désormais tenu d'établir des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation (ALI) concernant l'application de la Loi aux entités politiques. Les ALI seront établis à la demande d'un parti politique, ou à l'initiative d'Élections Canada, après consultation de tous les partis enregistrés ainsi que du commissaire aux élections fédérales. Élections Canada a pour mandat de répondre à toutes les demandes d'ALI soumises par les partis politiques. L'organisme suivra également ce processus pour mettre à jour tous les manuels destinés aux entités politiques.

Des échéances sont imposées pour la production des ALI. Aussi Élections Canada collaborera-t-il avec un comité directeur du Comité consultatif des partis politiques pour gérer le processus et établir les priorités.

Administrer les remboursements et les indemnités

Après le scrutin, Élections Canada sera prêt à recevoir les rapports financiers des entités politiques. Il accordera des remboursements aux candidats et aux partis politiques enregistrés admissibles, et versera des indemnités aux vérificateurs.

Vérifier les comptes après l'élection générale

Après le scrutin, Élections Canada vérifiera la conformité de tous les comptes de dépenses électorales des candidats et des partis, et ce, au moyen de programmes de vérification mis à jour qui tiennent compte des récentes modifications législatives.

Programme 1.3 : Engagement électoral

Description

Ce programme promeut et soutient le processus électoral du Canada. Il permet aux Canadiens de bénéficier de programmes d'éducation et d'information sur les élections afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées à propos de leur engagement dans le processus électoral. Il vise aussi à améliorer le cadre électoral par la consultation d'autres intervenants et par la mise en commun des pratiques électorales.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
8 060 043	8 060 043	8 118 902	8 118 902

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
62	62	62

Mesure du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement
Les Canadiens disposent des renseignements nécessaires pour participer au processus électoral.	Taux de rappel de la campagne de publicité d'Élections Canada parmi les électeurs canadiens
	Pourcentage d'électeurs canadiens choisissant des options de vote autres que le vote le jour de l'élection
	Pourcentage d'électeurs canadiens déclarant qu'ils savaient où, quand et comment s'inscrire et voter
Élections Canada fait preuve d'efficacité dans la promotion de son programme d'éducation civique et la mobilisation d'intervenants pour éduquer les électeurs.	Nombre de commandes de matériel d'éducation civique d'Élections Canada
	Nombre d'intervenants participant aux activités d'éducation d'Élections Canada
Les organismes électoraux et les organisations internationales bénéficient de mesures de soutien et de coopération en matière électorale.	Nombre de demandes de soutien officielles à l'échelle internationale auxquelles Élections Canada a répondu
Les parlementaires ont accès en temps opportun à de l'information basée sur des données probantes au sujet de questions électorales existantes ou émergentes.	Proportion des recommandations qui sont appuyées par les parlementaires et finalement adoptées

Points saillants de la planification

Dans le cadre du programme Engagement électoral, les initiatives suivantes contribueront aux priorités organisationnelles de l'organisme en 2015-2016.

Apporter un soutien au Parlement

Élections Canada continuera d'informer les parlementaires de ses plans relatifs à la conduite de l'élection générale de 2015, et ce, de manière continue. Il appuiera les travaux des comités parlementaires sur les questions au sujet desquelles le directeur général des élections pourrait être appelé à comparaître.

Après l'élection générale de 2015, l'organisme préparera et déposera le rapport officiel du directeur général des élections sur la conduite de l'élection générale, comme l'exige la Loi.

Consulter les intervenants

Au cours de la période visée par le présent rapport, Élections Canada continuera de consulter les partis politiques par l'intermédiaire du Comité consultatif des partis politiques. Il établira des avis écrits, des lignes directrices et des notes d'interprétation conformément à la Loi, tiendra une assemblée générale annuelle avant la fin de l'été et organisera une téléconférence avec les membres après la délivrance des brefs.

En outre, l'organisme bénéficiera de l'avis du Comité consultatif d'Élections Canada sur les questions touchant le système électoral du Canada, ses processus de vote, en plus de favoriser une démocratie vigoureuse qui tient compte des besoins et des réalités en constante évolution des Canadiens.

Élections Canada continuera de consulter la communauté des personnes handicapées par l'intermédiaire du Comité consultatif sur les questions touchant les personnes handicapées, mis sur pied en février 2014. En concertation avec ce groupe, l'organisme peaufinera et mettra en œuvre la nouvelle *Politique sur l'accessibilité et services offerts* en vue de l'élection générale de 2015. Les membres participeront à la diffusion de produits d'information électorale auprès des communautés qu'ils représentent. Élections Canada tiendra une réunion postélectorale avec le Comité pour recueillir ses commentaires sur la conduite de l'élection générale et établir un programme d'activités à long terme afin d'apporter des améliorations au processus électoral qui profiteront aux personnes handicapées.

L'organisme collaborera avec diverses organisations nationales pour communiquer avec des groupes d'électeurs qui connaissent moins bien le processus électoral ou qui se heurtent à des obstacles au vote. Parmi les groupes visés, mentionnons les organisations des Premières Nations,

les groupes de jeunes, les organismes représentant les personnes âgées, les étudiants, les électeurs des communautés ethnoculturelles et les électeurs sans-abri. Élections Canada encouragera ces groupes à diffuser des produits d'information électorale.

Communiquer avec les électeurs

Élections Canada lancera une vaste campagne de communication multimédia pour s'assurer que les Canadiens savent où, quand et comment s'inscrire et voter, et qu'ils s'adressent à Élections Canada en cas de doute. De l'information sera communiquée en ayant recours à divers nouveaux formats. On effectuera de fréquents rappels sur les dates importantes du calendrier électoral. La campagne prévoira des messages ciblés immédiatement avant et après la délivrance des brefs, en vue d'inviter les électeurs qui voteront pour la première fois et les électeurs qui ont déménagé dernièrement à s'inscrire ou à mettre à jour leur inscription en ligne. Après l'élection, l'organisme procèdera à une évaluation du programme pour déterminer les points à améliorer.

Promouvoir l'éducation civique

Élections Canada fera appel à CIVIX pour mettre en œuvre un programme d'élections parallèles dans des écoles canadiennes pendant l'élection générale de 2015. Depuis 2004, l'organisme collabore avec CIVIX, auparavant appelé Vote étudiant, pour l'exécution de ce programme dans les classes de la maternelle à la 12^{e} année. À l'élection de 2011, 3 750 écoles (soit près d'un tiers de toutes les écoles canadiennes) ont participé au programme, et plus de 560 000 élèves ont eu l'occasion de voter pour des candidats réels. Après l'élection, l'organisme effectuera une évaluation du programme qui, comme il a déjà été démontré, accroît considérablement les connaissances et l'intérêt des élèves à l'égard du vote, en plus de les amener à adopter une conception du vote en tant que devoir civique.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, service de gestion des acquisitions, services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services

internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation, et non celles d'un programme particulier.

Ressources financières (en dollars)

Budget principal des dépenses 2015-2016	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018
31 770 812	31 770 812	31 809 836	31 809 836

Ressources humaines (équivalents temps plein)

2015-2016	2016-2017	2017-2018
136	136	136

Points saillants de la planification

Les initiatives suivantes, qui visent les Services internes, contribueront aux priorités organisationnelles de l'organisme en 2015-2016.

Apporter un soutien pour la conduite de l'élection générale de 2015

Les Services internes d'Élections Canada continueront de soutenir l'organisme aux fins du maintien de sa préparation électorale et du déploiement de ressources à l'administration centrale et en région pour la conduite de l'élection. Les Services internes exécuteront donc les activités suivantes :

- l'embauche d'employés temporaires pour l'accomplissement de diverses tâches à l'administration centrale d'Élections Canada;
- la prestation de services en matière de finances et de passation de marchés à l'administration centrale et aux régions (p. ex. le traitement des paiements, l'administration des services de paye des travailleurs électoraux et le paiement de remboursements aux candidats);
- le déploiement de technologies de l'information, d'une infrastructure de télécommunications ainsi que de solutions et de services de systèmes administratifs modernes à l'administration centrale et en région;
- l'apport d'un appui au personnel de l'administration centrale et en région, aux fins de la gestion des nombreux changements mis en œuvre pour l'élection générale de 2015.

***Modifier le règlement relatif au* Tarif des honoraires – élections fédérales**

Pour aider les directeurs du scrutin à recruter du personnel compétent, l'organisme soumettra une présentation au Conseil du Trésor en vue d'accroître les honoraires versés aux préposés au scrutin et aux autres employés des bureaux locaux.

Achever le cadre de production de rapports sur l'élection générale de 2015

En 2015-2016, Élections Canada établira la portée et l'approche souhaitées pour la production de rapports sur la conduite de l'élection générale de 2015. Les rapports se fonderont sur de multiples perspectives et sources de données, y compris une nouvelle vérification indépendante de l'exécution des tâches des préposés au scrutin; les résultats de sondages auprès des électeurs, des candidats et des fonctionnaires électoraux; la rétroaction des directeurs du scrutin; et d'autres données administratives.

Renforcer la sécurité

Élections Canada continuera de prendre des mesures pour renforcer la gestion de sa sécurité afin de combler les lacunes relevées dans un rapport de vérification de 2012. L'organisme renforcera la gouvernance et la reddition de comptes relativement à la gestion de la sécurité ainsi que les contrôles visant la gestion financière et les actifs. Il continuera de travailler avec un vaste réseau d'organismes de sécurité publique, notamment les services de police locaux, pour garantir la sécurité des électeurs et des travailleurs de même que la continuité de ses opérations au cours de la prochaine élection générale.

Renouveler le plan stratégique

Au cours de la période visée par le présent rapport, Élections Canada poursuivra le processus de renouvellement de son plan stratégique de manière à définir une orientation à long terme qui demeure en phase avec les besoins en constante évolution des électeurs et des entités politiques.

Améliorer la gestion et la technologie de l'information

La gestion et la technologie de l'information continueront de jouer un rôle essentiel pour l'amélioration de la conduite des élections. Élections Canada déploiera de nouvelles applications et aura recours à l'automatisation dans la mesure du possible pour améliorer les processus opérationnels et renforcer la qualité et la conformité. Parmi ces processus, mentionnons l'amélioration du service d'inscription en ligne des électeurs, la révision des listes électorales, les services de gestion des demandes de renseignements et des plaintes du public, les systèmes d'information géographique, les systèmes d'information de l'électeur, la modernisation des flux de travail informatisés et l'amélioration des outils de déclaration et d'analyse. L'organisme

terminera la mise en œuvre de l'outil de gestion des RH PeopleSoft dans les délais prévus, et élaborera des plans pour la mise en œuvre du système financier SAP après l'élection générale.

Gérer les ressources humaines

Le Secteur du dirigeant principal des ressources humaines continuera d'appuyer l'organisme, particulièrement en ce qui touche la dotation, la santé et la sécurité, ainsi que les langues officielles.

Section III : Renseignements supplémentaires

État des résultats prospectif

L'état des résultats condensé prospectif présenté dans la présente section donne un aperçu général des opérations d'Élections Canada. Les prévisions financières concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice pour renforcer la responsabilisation et améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats prospectif est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice, et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans le présent rapport sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, les montants diffèrent.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web d'Élections Canada[8].

État des résultats condensé prospectif
Pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2015
(en dollars)

Renseignements financiers	Résultats attendus 2014-2015	Résultats prévus 2015-2016	Écart
Total des dépenses	158 994 774	412 678 336	253 683 562
Total des revenus	–	–	–
Coût de fonctionnement net	158 994 774	412 678 336	253 683 562

Élections Canada prévoit que ses dépenses atteindront 412,7 millions de dollars en 2015-2016. Il s'agit d'une hausse de 253,7 millions de dollars par rapport aux résultats attendus pour 2014-2015, ce qui est principalement attribuable à la conduite de la 42e élection générale prévue le 19 octobre 2015.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016* se trouvent sur le site Web d'Élections Canada :

- Renseignements sur le Programme de paiements de transfert[9]
- Rapports d'audit interne à venir[10]
- Politique d'achats écologiques[11]

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre les objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*[12]. Les mesures fiscales présentées dans le rapport *Dépenses fiscales et évaluations* relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisme

Renseignements généraux

Adresse : Élections Canada
30, rue Victoria
Gatineau (Québec)
K1A 0M6

Téléphone : 1-800-463-6868
sans frais au Canada et aux États-Unis

001-800-514-6868
sans frais au Mexique

613-993-2975
de partout dans le monde

Pour les personnes sourdes ou malentendantes
ATS 1-800-361-8935
sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur : 613-954-8584
1-888-524-1444
sans frais au Canada et aux États-Unis

Site Web : www.elections.ca

Pour les médias

Téléphone : 1-877-877-9515
819-939-1900
ATS 1-800-361-8935

Télécopieur : 613-954-8584

Annexe : Définitions

Architecture d'alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou d'un organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'on prévoit atteindre pour une organisation, un programme ou une initiative dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et les paiements à des sociétés d'État.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait aux rapports sur les plans et les priorités (RPP) et aux rapports ministériels sur le rendement (RMR), les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Programme : Ensemble de moyens mis en œuvre et d'activités connexes qui sont gérés pour répondre à des besoins précis et obtenir les résultats visés, et qui sont traités comme une unité budgétaire.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui reçoit des crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le Rapport sur les plans et les priorités correspondant. Il est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui reçoit des crédits parlementaires. Il est déposé au Parlement chaque printemps.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés en fonction du lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes

[1] http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-2.01/

[2] http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-3/

[3] http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/R-4.7/

[4] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/rpp2015&document=legislation&lang=f

[5] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/rpp2015&document=judicial&lang=f

[6] http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/esp-pbc/me-bpd-fra.asp

[7] Élections Canada ne rend pas de comptes à l'échelle des sous-programmes.

[8] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/rpp2015&document=fut&lang=f

[9] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/rpp2015&document=tpp&lang=f

[10] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/rpp2015&document=audit&lang=f

[11] www.elections.ca/content.aspx?section=res&dir=rep/est/rpp2015&document=pgp&lang=f

[12] *Dépenses fiscales et évaluations*, www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp